

10 Port-Gentil

**Suite à la récurrence des délestages
Les groupes électrogènes comme alternative**



Photo : Julie Nguimbi

Les groupes électrogènes sont de plus en plus utilisés, pour pallier les coupures intempestives....



Photo : Julie Nguimbi

... de la SEEG, qui ne parvient plus à satisfaire sa clientèle.

RAD
Port-Gentil/Gabon

Des particuliers, des commerces et des sociétés en font de plus en plus recours pour pallier les insuffisances de la Société d'énergie et d'eau du Gabon en matière de fourniture d'électricité. Reste à savoir si, en l'absence de tout contrôle, les différents utilisateurs respectent les consignes de sécurité et environnementales, car les groupes électrogènes dégageraient toujours des émanations toxiques, principalement du monoxyde de carbone, un gaz qui se-

rait inodore et mortel lorsqu'il s'accumule dans un local.

LES groupes électrogènes entrent progressivement dans les ménages et autres lieux de travail à Port-Gentil. Chacun y va en fonction de ses moyens. Vraisemblablement par la force des choses. En effet, nul besoin de souligner l'importance de l'énergie électrique dans plusieurs secteurs de notre vie. A la maison, en entreprise, dans les hôpitaux, les garages, les menuiseries... Dans notre pays, la gestion de ce précieux élément a été confiée, depuis de nombreuses années, à la So-

ciété d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG). Cette entreprise en détient d'ailleurs le monopole. Mais au fil des ans, la qualité du service offert aux usagers par cette société s'est fortement étiolée., les délestages devenant de plus en plus fréquents. Il ne pouvait en être autrement, en raison de la vétusté des turbines à gaz qui alimentent la ville de sable. «*Ces nombreuses pannes de courant donnent l'impression que le personnel de la SEEG est incompetent. Il n'en est pourtant rien, ce sont plutôt les machines qui sont à bout de souffle et ont leur place au cimetière des épaves*», avance un compatriote, qui regrette que ces

agents, à cause de leur employeur, soient parfois voués aux gémonies pour quelques avaries. La nouvelle centrale électrique construite par le groupe israélien Téléménia, sur un investissement des pouvoirs publics à hauteur de 130 milliards de FCFA, devait initialement produire à la ville 105 mégawatts. Or, apprend-on, il n'en fournit que 45 mégawatts, ce qui est insuffisant pour couvrir la demande de la cité. En l'absence d'alternative, les vieilles turbines, complètement dépassées, sont mises à contribution pour compléter la carence. Sans réel résultat toutefois. En témoignent, les inces-

santes coupures intempestives enregistrées ici. La tendance semble d'ailleurs s'être généralisée sur l'ensemble du territoire national. La conséquence la plus lourde en est la rupture, le 17 février dernier, de la convention liant Veolia à l'Etat gabonais. Résultat, certains particuliers mais aussi les entreprises et les commerces, du fait d'être continuellement victimes des délestages de la SEEG, ont recours aux groupes électrogènes. Rares sont, aujourd'hui, les sociétés qui n'en disposent pas. «*Pendant plusieurs années, les délestages de la SEEG nous ont causé des pertes, soit parce que nous ne par-*

venions pas à satisfaire à temps nos clients, soit du fait que nos machines tombaient en panne», confie le chef d'une petite unité d'impression. La question est de savoir, en l'absence de tout contrôle, si les différents utilisateurs respectent les consignes de sécurité et environnementales. Selon certaines sources, les groupes électrogènes dégagent toujours des émanations toxiques, principalement du monoxyde de carbone. Ce gaz, s'il s'accumule dans un local (habitation, dépendances, garage), serait mortel. Il aurait même la particularité d'être inodore.

**Vie des associations/Mille et une/Conférence publique
Les femmes encouragées à connaître leurs droits**

SYM
Port-Gentil/Gabon

"*FEMMES, connais-tu tes droits ?*". C'est le thème de la conférence publique tenue dans la capitale économique, le week-end écoulé, à l'initiative de l'association féministe "Mille et une". Parmi les conférenciers, il y avait le Pr Orphée Soumaho, Mmes Pépécy Ogoulinguendé et Honorine Nzet Biteghe. Tour à tour, ils ont, à cette occasion, mis en évidence l'ignorance ou la méconnaissance de la femme gabonaise de ses droits. Premier à intervenir, le Pr Orphée Soumaho a donc égrené les droits des femmes, leurs obligations et devoirs en tant qu'actrices de développement durable. Ensuite, Mme Ogoulinguendé a souligné la nécessité pour les intéressées de « *sortir absolument du diktat masculin* ». Car, a-t-elle soutenu, plusieurs opportunités



Photo : Koumouss

Les animateurs de la conférence.

s'offrent à elles. «*Nous avons l'opportunité de nous présenter, par exemple, aux Législatives. Défendons donc nos droits, car ce ne sont pas des choses que nous revendiquons et qui sortent de l'ordinaire. Si les femmes ne sont pas là où on prend les décisions, nous n'allons pas avancer. Nous ne devons pas éternellement être là à accepter toutes formes de violences exercées sur les*

femmes», a-t-elle lancé. Avant d'ajouter qu'être une femme au foyer n'est pas une profession, mais plutôt une loi de la nature. Non sans demander aux femmes à ne plus demeurer des fardeaux pour les hommes. «*Une femme vaillante doit réjouir le cœur de son mari. Il nous faut être au cœur de la décision. Intégrons-nous en politique, mettons-nous ensemble pour défendre nos*



Photo : Koumouss

Les femmes lors de la conférence sur leurs droits.

droits, afin d'être à l'abri de toute forme de discrimination», a-t-elle insisté. De son côté, Honorine Nzet Biteghe a invité ses congénères à plus de vigilance dans la connaissance de leurs droits et devoirs. «*La première maladie à soigner chez la femme gabonaise, c'est l'ignorance. Il faut se connaître soi-même avant de connaître l'autre, car la première indépendance de l'homme c'est connaître ses*

droits et devoirs», a-t-elle dit. Elle a également souhaité que « *les femmes s'approprient l'indépendance culturelle, intellectuelle et économique* », avant de les entretenir sur les violences faites aux femmes, le mariage et les droits successoraux. Par ailleurs, Mme Nzet Biteghe est revenue sur les résolutions des assises d'Angondjé qui avaient

réuni la classe politique et autres organisations de la société civile. «*A ces travaux, beaucoup de choses concernant les femmes ont été adoptées. Donc, vous devez aussi vous présenter aux élections législatives prochaines. La Décennie de la femme décrétée par la président de la République nous demande d'être présentes à hauteur de 30% au sein des institutions du pays*», a-t-elle martelé.